

La seigneurie de Rimouski

**Alexandre Gagné,
historien et journaliste**

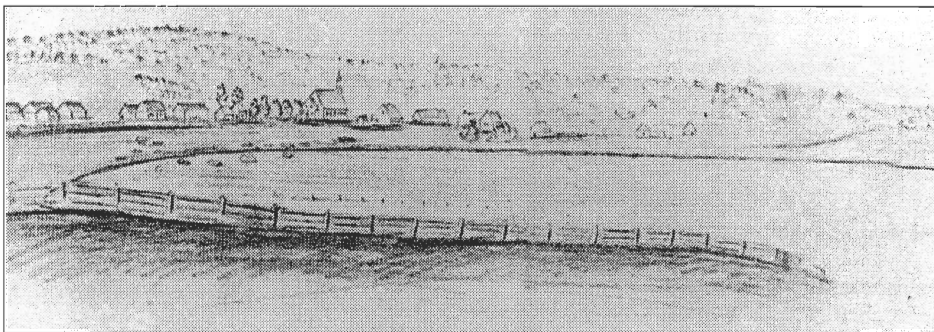
Faire l'histoire de la seigneurie de Rimouski, c'est aussi faire, à petite échelle, l'histoire de la Nouvelle-France. Dans les deux cas, le peuplement a été lent et le système mis en place pour coloniser le territoire n'a pas donné les résultats espérés. Cependant, les efforts des premiers habitants pour développer le territoire n'ont pas été vains puisque 300 ans après l'arrivée de René Lepage, Rimouski est devenu un centre de services et d'activités reconnu au plan provincial. Comment juger le travail de ces colonisateurs si ce n'est qu'à l'oeuvre qu'on connaît l'ouvrier?

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle la vallée du Saint-Laurent constitue un lieu de verdure où seules les rivalités entre groupes amérindiens perturbent la tranquillité. L'arrivée de la flotte de Jacques Cartier, en 1534, vient aussi modifier ce climat de relative sérénité. Naviguant au rythme du vent et des courants marins, Jacques Cartier explore les côtes et s'enfonce de plus en plus profond sur les eaux, souvent troubles, du fleuve. Lors de sa remontée du Saint-Laurent en 1535, Cartier décrit avec précision ce qu'il voit. En passant devant Rimouski et le Bic, il attribue au groupe d'îles, notamment à l'île Saint-Barnabé et à l'îlet Canuel, le nom de «*yleaulx saint Jehan*»¹.

Plus tard, Samuel de Champlain, le premier véritable cartographe du

Saint-Laurent accole le nom de Saint-Barnabé à cette «*délicieuse corbeille de verdure sise au sein des eaux du grand fleuve*»². Ce nom semble avoir été attribué dès les premières années de la présence du fondateur de Québec en Nouvelle-France puisqu'il apparaît clairement sur la carte que dresse Champlain en 1612.

Malgré l'intérêt porté à l'endroit des rives du Saint-Laurent dans le secteur de Rimouski par les premiers explorateurs, il faut attendre plusieurs décennies avant de voir quelques habitants s'y établir en permanence.



Rimouski dans les années 1820, dessin de Miss Hay (ANC : c. 8506).

La région de l'estuaire du Saint-Laurent, inhospitalière aux premiers abords, n'offre alors que peu d'accès aux navires et les terres, non explorées, sont considérées arides et infertiles.

La région laurentienne, et par conséquent celle de Rimouski, a longtemps servi de voie de passage vers la Gaspésie pour les différents groupes amérindiens qui habitaient alors dans les secteurs plus à l'ouest. La présence autochtone remonte à plusieurs centaines d'années, voire près de 9 000 ans comme en font foi les découvertes archéologiques effectuées dans le quartier Sainte-Odile, à

Rimouski.

Le vaste territoire du Bas-Saint-Laurent est considéré comme ayant été un simple terrain de chasse, de pêche et de cueillette pour les tribus nomades dont les déplacements vers la Matapédia et la Gaspésie ont laissé des traces étudiées par plusieurs chercheurs. Cette présence ancienne des groupes amérindiens peut être difficilement associée à une véritable tentative d'établissement de façon permanente sur notre territoire. Le phénomène demeure rare et il faut véritablement attendre la venue des

premiers Blancs pour parler de colonisation du Bas-Saint-Laurent.

Jusqu'en 1663, le bas du fleuve ne suscite guère l'attention des premiers colons et des explorateurs qui se contentent de passer

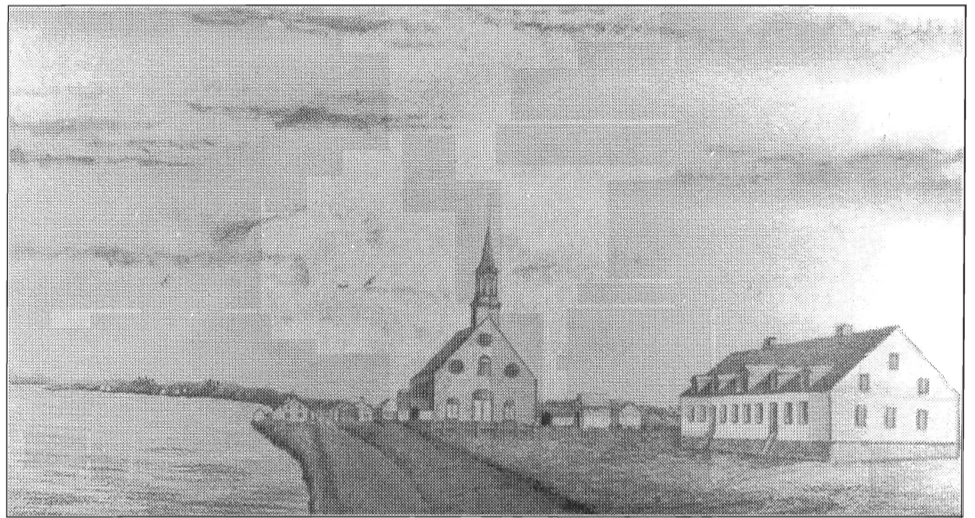
allègrement devant la forêt dense qu'est alors Rimouski. À la fin de l'automne 1663, un premier homme débarque sur la rive sud du Saint-Laurent à proximité de l'île Saint-Barnabé. Le père Henri Nouvel, un membre de la compagnie de Jésus, serait selon toute vraisemblance, le seul européen à avoir visité spécifiquement Rimouski avant 1688. Né à Pézénas, un petit bourg de France méridionale, le premier mars 1624, il fait son entrée chez les Jésuites à l'âge de 24 ans, le 28 août 1648, avant de se rendre pour la première fois en Nouvelle-France dès l'été 1662. Le récit de voyage qu'il a laissé dans les **Relations des Jésuites** témoigne avec

éloquence du vécu des premiers explorateurs qui ont rencontré des situations difficiles. Parti de Québec le 19 novembre 1663, Nouvel atteint l'Île Verte où 60 Montagnais et Papinachois l'attendaient pour célébrer, durant les 10 jours de sa présence, les baptêmes de six enfants et même celui d'un capitaine Papinachois converti. Le 4 décembre, il reprend la mer en direction de Rimouski «avec deux François, nostre hoste, et quelques autres Sauvages»³. Plusieurs hypothèses ont été émises sur le lieu précis où le père Nouvel débarqua à Rimouski, mais son récit ne laisse aucun doute possible :

*Le septième jour de Décembre, nous arrivâmes heureusement du costé du Sud, vis-à-vis l'Isle de Saint Barnabé; nous y célébrâmes le lendemain la feste de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge; nous arrestâmes là quelques jours, en attendant un temps favorable pour entrer dans les bois. [...] Nous avons passé les fêtes de Noël auprez d'un grand lac, où nous dressâmes une Chapelle.*⁴

L'approvisionnement en nourriture a causé plusieurs maux de tête aux responsables de l'expédition durant leur séjour dans notre région, comme en fait foi ce passage : «*Les ennemis ayant fait leur les Orignaux, nos chasseurs n'en trouvant point, et nos petites provisions ayant déjà pris fin, quelques-uns commencèrent à souffrir, je les consolay et encourageay du mieux qu'il me fut possible.*»⁵ Après plusieurs semaines en forêt et de déplacement vers l'ouest du territoire, le groupe accompagnant le père Nouvel amorce une lente descente vers le fleuve à compter du 27 février «*où nous sommes arrivez, le quatorzième de mars, au bord de la Grande-Rivière, où nous sommes demeurez depuis, [...] jusqu'à l'arrivée des chaloupes de Kebec.*»⁶

Le régime seigneurial prévoyait que les terres seraient concédées à des seigneurs, sorte d'entrepreneurs en peuplement, qui devaient travailler à l'établissement d'habitants et per-



Vue de l'église et de l'école en 1846 (AAR : fonds de l'Archidiocèse de Rimouski).

cevoir des rentes. Or, le cas du premier seigneur de Rimouski est à l'opposé de ces principes ayant déjà permis à quelques régions de la Nouvelle-France de connaître un certain développement. Le 27 avril 1684, le gouverneur de la Nouvelle-France, le marquis Brisay de Denonville concède la seigneurie de l'île Verte à Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière ainsi qu'à son frère, Louis Rouer d'Artigny. Une concession rendue possible en raison des rapports étroits qu'entretenaient le père d'Augustin, Louis Rouer de Villeray, et l'administration coloniale. En effet, Rouer de Villeray agissait à titre de conseiller du Conseil souverain ce qui lui permit de faire pression pour permettre à ses fils d'obtenir un premier lopin de terre.

Deux ans plus tard, à la suggestion du père, dit-on, le gouverneur Denonville procède à l'agrandissement de la seigneurie de l'Île Verte et octroie à Augustin Rouer, alors âgé de 22 ans, la seigneurie de Rimouski. L'acte de concession daté du 24 avril 1688 montre l'étendue du territoire attribué et les droits s'y rattachant :

Concession à Augustin Rouer de la Cardonnière par MM. de Denonville et Bochart Champigny de deux lieues de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, à prendre joignant et attendant la concession

*du Bic appartenant au sieur de Vitré en descendant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur dans les terres, ensemble la rivière dite de Rimouski et autres rivières et ruisseaux si aucuns se trouvent dans la dite estendue, avec l'isle de St-Barnabé, et les battures, îles et îlets qui se pourront rencontrer entre les dites terres et la dite isle, en fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, et droit de chasse et pêche au-devant et au-dedans des dits lieux, et traite avec les sauvages.*⁷

Né à Québec le 13 janvier 1664, Augustin Rouer dit de la Cardonnière, porte ce nom jusqu'à la mort de son père le 6 décembre 1700 et en sa qualité d'aîné de la famille, il hérite du titre de Villeray. L'homme n'a manifestement pas travaillé au développement du territoire rimouskois et a fait peu pour assurer l'établissement de colons. Rouer n'a laissé aucun document sur l'état de la seigneurie durant les six années où il en était le propriétaire. Quelques indices relevés dans les actes du Conseil souverain laissent croire que le seigneur de la Cardonnière n'est venu à Rimouski qu'à quelques reprises en «vacances» et pour y pratiquer «la pêche et la chasse». Sans qu'on sache les véritables raisons, le 18 juillet 1694, le notaire Louis Chambalon de Québec

.....

enregistre l'«*Acte d'échange entre Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière, et René Lepage, sieur de Sainte-Claire, du fief et seigneurie de Rimouski pour une terre et habitation en l'île d'Orléans, fief d'Argentenay*»⁸. Dès 1703, Rouer devenu sieur de Villeray, accède au Conseil souverain. Son décès est signalé au printemps de 1711.

René Lepage, dont on sait peu de chose de la naissance, s'est marié le 10 juin 1686 à Marie Madeleine Gagnon, à Sainte-Anne de Beaupré, près de Québec, avant d'aller habiter dans la paroisse de Saint-François sur l'île d'Orléans où son père, Germain, avait reçu une terre à son débarquement en Nouvelle-France, en 1663. Ce dernier, originaire de Notre-Dame d'Ouenne près d'Auxerre, avait épousé Reine

Larry. Son arrivée en terre d'Amérique pourrait s'expliquer par le décès de son épouse, en France, puisque l'acte de sépulture de celle-ci n'a jamais été retracé dans les archives de la province de Québec.

Le projet de René Lepage de quitter l'île d'Orléans semble avoir été bien planifié puisque déjà, le 17 mars 1693, le comte de Frontenac lui avait concédé une terre «en roture» située à l'arrière des fiefs déjà attribué à Amiot de Vincelotte, au Cap-Saint-Ignace, et au sieur Couillard de Lespinay, à Saint-Jean-Port-Joli. Devant l'inaccessibilité de cette terre à l'époque, le projet d'établissement à Rimouski, en bordure du fleuve, constituait donc une meilleure alternative pour René Lepage. Le projet de s'installer près de la rivière

du Sud, sur le territoire de Montmagny, est abandonné. Lepage préfère venir s'établir à Rimouski, au cours de l'été de 1696, en compagnie de son épouse, cinq enfants dont l'aîné n'avait que neuf ans et son père, Germain Lepage, alors âgé de 55 ans.

Le simple habitant s'était donc élevé au rang des nobles en devant seigneur de Rimouski. Aussi, il accole à son nom le patronyme de Sainte-Claire qui proviendrait vraisemblablement de Sainte-Claire fondatrice des Clarisses, religieuses de l'Ordre de Saint-François, dont le nom évoque la paroisse de l'île d'Orléans où habitait la famille Lepage. Cependant, aucun document écrit ne permet de confirmer cette interprétation.



L'ouest de Rimouski vers 1900 (AAR : fonds de l'Archidiocèse de Rimouski).

René Lepage constate dès son arrivée dans le secteur de la rivière Rimouski que le sol serait plus facile à défricher à l'est de la rivière plutôt qu'à l'ouest, ce qui représentait véritablement la portion concédée de sa seigneurie. Ainsi, il préfère s'établir sur une terre non concédée, en bordure du fleuve, près de la rivière.

Quelques mois plus tard, un premier colon, Pierre Saint-Laurent et sa famille, vient le rejoindre pour contribuer à l'exploitation du territoire. Il faut attendre ensuite 1701, avant de voir une autre famille, celle de Pierre Gosselin, venir prendre part au développement de la nouvelle communauté en formation. Certains historiens qui ont fait état des origines de Rimouski ont rapporté que René Lepage aurait procédé à la construction d'un petit moulin et d'une chapelle dans la première décennie de sa présence à Rimouski. Or, l'aveu et dénombrement réalisé par Pierre Lepage, en 1724, ne fait état que du manoir seigneurial d'une dimension de vingt-deux pieds par cinquante-deux ainsi que de sept autres

habitations. Il est probable qu'une salle de la maison du seigneur Lepage ait servi de lieu de culte lors du passage des missionnaires récollets ou jésuites. L'absence de documents officiels sous l'époque de René Lepage témoigne certainement de l'éloignement du territoire rimouskois du centre administratif de la colonie ce qui ne permettait pas des échanges fréquents.

Les ambitions foncières du sieur de Sainte-Claire apparaissent évidentes lorsqu'il fait l'acquisition, le 25 août 1703, du fief Pachot sur la rivière Mitis qui forme aujourd'hui l'est de la paroisse de Sainte-Flavie. En 1717, il récidive et entreprend des négociations pour acquérir une partie de la seigneurie Lessard. Cependant, la mort de René Lepage, le 4 août 1718, à l'âge de 59 ans, qui laisse dans le deuil ses huit fils et huit filles, interrompt ce projet.

Au cours de ces vingt-deux années, la population de Rimouski s'est accrue au rythme naturel d'une à trois naissances annuellement dans les trois

familles. Aucun recensement ne permet à ce moment d'établir avec exactitude le nombre d'habitants qu'on peut tout de même chiffrer à une trentaine considérant la grosseur des familles à cette époque.

Nous n'avons également pas trouvé traces durant le règne de René Lepage de la perception de rentes seigneuriales ou de cens qui aurait été effectuée auprès des deux autres familles occupantes. Une situation qui peut laisser libre cours à de nombreuses interprétations.

À sa mort, René Lepage laisse un important territoire à son fils et successeur, Pierre Lepage, qui voit à en assurer le développement et la croissance. Son travail n'est pas facile puisque marqué par des fléaux. Pierre Lepage (né le 11 août 1687) prend possession de la seigneurie de Rimouski à l'âge de 31 ans. Seigneur ambitieux, il ne tarde pas à se faire donner, devant notaire, la part de ses frères et soeurs que ceux-ci possédaient dans la succession de René Lepage. Le seigneur de Saint-Barnabé, comme il se fait désormais appeler, jouit donc à ce moment de l'ensemble du territoire foncier.

Un autre décès, survenu celui-là le 26 février 1723, vient profondément attrister la communauté rimouskoise. Le patriarche Germain Lepage décède à l'âge de 96 ans, à la suite d'une vie, dit-on, «*très exemplaire dans une mortification de tous ses sens, d'une dévotion angélique.*»⁹

Entre 1718 et 1724, la population de Rimouski connaît une légère augmentation ainsi qu'un développement signifi-



Rue Saint-Paul au début du siècle (collection de la Fabrique Saint-Germain-de-Rimouski).

catif avec l'arrivée de nouvelles familles. L'aveu et dénombrement (recensement) produit en 1724 par le sieur de Saint-Barnabé montre que dix nouveaux habitants ont obtenu des terres à Rimouski. Cependant, seulement six des douze censitaires possèdent leur maison, soit Pierre St-Laurent, Pierre Gosselin, Michel Desrosiers, Joseph Gasse, Étienne Chicot (Sicotte) et Jean Moreau. Au total, on compte alors huit maisons dont le manoir seigneurial de Pierre Lepage. Après 1724, et ce jusqu'à la mort du seigneur de Saint-Barnabé en 1754, les familles Garon (1724), Pineau, Côté, Gagné (1730), Lévesque (1733), Ruest (1734), Bouillon (1738), Canuel, Réhel et Proulx (1751) ont pris graduellement racines à Rimouski. Toutefois, une épidémie de peste survenue en 1733 sur le territoire vient décimer la famille du troisième colon, Pierre Gosselin. Une épidémie, affirmé-on, importée de France par des marins français ayant fait escale dans le bas du fleuve avant de poursuivre leur route vers Québec.

L'implantation des premiers habitants s'était effectuée depuis René Lepage en dehors des limites territoriales concédées en 1694 par l'administration coloniale. Une situation qui est régularisée en mars 1751 alors que l'intendant François Bigot «*concède à Pierre Lepage de Saint-Barnabé, seigneur de Rimouski, de l'étendue de terre de cinq quarts de lieue de front sur deux lieux de profondeur, à prendre depuis la concession accordée au feu sieur de la Cardonnière.*»¹⁰

À l'image de son père et de son grand-père, Pierre Lepage sent le besoin de poser un geste envers l'Église. C'est dans ce but qu'il fait don aux missionnaires, en 1742, d'une terre de quatre arpents qui deviendra la terre de la Fabrique. Une donation qui sera officiellement ratifiée sur papier par le seigneur Drapeau en 1792. Entre temps, une modeste chapelle est construite pour permettre aux missionnaires de passage de célébrer les offices religieux.



Manoir Tessier vers 1920 (collection du CÉDAD).

Parmi ces missionnaires récollets, le père Ambroise Rouillard est probablement le plus connu de cette période. Ce dernier dessert Rimouski de 1723 à 1735 avant d'être nommé responsable de Ristigouche. En 1745, le récollet s'installe de nouveau à Rimouski jusqu'en 1759. Après une seconde mutation dans la Baie des Chaleurs, il revient définitivement à Rimouski en mai 1761. Son ministère l'amène notamment à inhumer le corps de l'ermite de l'île Saint-Barnabé, Toussaint Cartier, retrouvé sans vie en janvier 1767. Le père Rouillard a connu une fin tragique dans les eaux du Saint-Laurent, l'année suivante, alors qu'il revenait d'une visite à Trois-Pistoles.

Pierre Lepage décédé subitement en 1754 lègue son héritage à son fils Germain qui deviendra le quatrième seigneur de Rimouski. Le nouveau seigneur de Saint-Germain ne demeure pas très longtemps aux commandes. Il meurt, dès 1756, à l'âge de 36 ans, emporté par la nouvelle épidémie de fièvre scorbutique qui frappe la Nouvelle-France en pleine guerre de Sept Ans. En plus du nouveau seigneur, l'épidémie emporte aussi de nombreux paroissiens, dont trois autres membres de la famille seigneuriale. Germain Lepage laisse à son fils aîné, Louis, et à ses cinq autres enfants le patrimoine seigneurial.

Louis Lepage, connu aussi sous le nom de Germain II, reprend le titre de sieur de Sainte-Claire. Le règne du cinquième seigneur de Rimouski est principalement marqué par la bataille judiciaire qu'il livre aux seigneurs-héritiers de Aubert de La Chesnaye, propriétaires de la seigneurie de Bic. Ces derniers revendiquent une parcelle de terre à la limite ouest de la seigneurie de Rimouski, près de la rivière Hâtée.

Le débat d'arpentage se déplace en 1775 devant la cour des Plaidoyers communs de Québec qui donne finalement raison au sieur de Sainte-Claire. La cour d'Appel de Québec confirme aussi le jugement de première instance, le 31 janvier 1778, au grand regret des seigneurs bicois.

Les données de l'administration seigneuriale sous Louis Lepage sont quasi inexistantes. Les terres sont morcelées entre les divers héritiers Lepage. Un certain vent de laisser-aller semble souffler sur Rimouski puisqu'on ne trouve trace des rentes perçues auprès des censitaires. En 1784, Rimouski compte environ 242 habitants établis près du fleuve. Cette même année, l'évêque de Québec, Monseigneur Briand en tournée dans la région constate avec étonnement la situation de Rimouski. Dans une lettre aux missionnaires locaux, il fait état d'un «climat de débauche» qui règne à

Rimouski où la population semble avoir perdu les valeurs de la foi.

1790 marque un tournant dans l'histoire de Rimouski. D'abord, en raison de la mort du dernier seigneur Lepage, ensuite par l'arrivée d'un nouveau personnage, Joseph Drapeau. Ce dernier, commerçant de Québec, a fait fortune dans les îles françaises et dans les Antilles, en effectuant le transport et la revente de la mélasse, du sucre et de l'alcool. Il était revenu à Québec avec le désir d'acheter des propriétés foncières, sachant qu'il pourrait les revendre à bon prix. Ainsi, il n'hésite pas à acheter successivement toutes les parts détenues par les héritiers Lepage dans les seigneuries de Rimouski et des environs. Né le 13 avril 1752 à Pointe-Lévy, Joseph Drapeau ne tarde pas à remettre un peu d'ordre dans la seigneurie qui compte alors quelque 333 habitants. Il procède à un nouveau découpage des terres de plusieurs censitaires qui doivent désormais payer leurs rentes. Drapeau confie au notaire Alexandre Dumas de Québec le mandat de se rendre à Rimouski pour veiller au bon respect de ses exigences et surtout de ses intérêts. Les consignes sont claires : «*le dit sieur Dumas préviendra ceux des dits tenanciers qu'il trouvera encore devoir des rentes et lots et ventes échus, en demandera le payement, [...], le dit Dumas rendra compte des rentes et des lots [...], il me remettras le terrier, ainsi que tous les titres qu'il aura faites.*»¹¹ À son arrivée à Rimouski, le notaire Dumas fait placarder un «Avertissement» qui force tous les censitaires à venir produire leurs titres de propriété pour que le nouveau seigneur puisse profiter des avantages que lui procure la loi féodale. Le changement est radical, la population ne peut plus se soustraire au paiement des rentes et doit obéissance au seigneur Drapeau.

Ce dernier qui meurt à la fin de 1810 laisse à sa femme, Marie-Geneviève Noël, et à ses filles son héritage qui comprend aussi des seigneuries à l'île

d'Orléans et à Baie-Saint-Paul. C'est l'aînée du couple, Luce-Gertrude Drapeau qui assure l'administration seigneuriale durant plus de 40 ans. Durant cette période, la population de Rimouski continue de s'accroître et le territoire se transforme. Le milieu forestier devient un élément important du développement local et le restera d'ailleurs tout au long de ce 19^e siècle.

Luce-Gertrude Drapeau qui avait épousé le notaire Thomas Casault de Kamouraska apparaît comme une excellente administratrice. «*Tous ceux qui l'on connue - et j'ai eu cet honneur durant les dernières années de son existence- ont pu remarquer sa haute intelligence, son esprit pratique marqué au coin de la plus saine justice.*»¹² C'est sous sa gouverne que débute, en 1845, la construction du dernier manoir seigneurial qui devait malheureusement être rasé par les flammes en 1950.

En décembre 1854, le régime seigneurial est officiellement aboli. Les censitaires se voient alors libérés de son emprise, ce qui leur permet de prendre directement possession de leur domaine foncier. Toutefois, les rentes constituées continuent d'être versées à la succession Drapeau. En 1869, la petite-fille de Joseph Drapeau, l'héritière de Luce-Gertrude, épouse le juge Ulric Tessier qui est devenu à l'issue de cette alliance le détenteur légal des rentes constituées, jusqu'en 1937, date où elles ont été rachetées par l'État québécois.

Notes

- 1 Pierre-Georges Roy, **Recherches historiques**, Lévis, vol. 17, p. 245.
- 2 **Idem.**, p. 263.
- 3 Henri Nouvel, **Relations des Jésuites**, Montréal, Éditions du Jour, tome 5, 1972, p. 7.
- 4 **Idem.** p. 8.
- 5 Henri Nouvel, **op. cit.**, p. 8.
- 6 **Idem.**
- 7 P.-G. Roy, **Inventaire du Conseil souverain**, Beauceville (Québec), l'Éclaireur éditeur, 1921, tome 3, p. 77.
- 8 Notaire Louis Chambalon, cité dans P.-G. Roy, **Inventaire des fiefs et seigneuries**, Archives de Québec, Beauceville (Québec), l'Éclaireur éditeur, 1928, p. 26.
- 9 Acte de Sépulture cité dans Charles Guay, **Chronique de Rimouski**, Québec, P.-G. Delisle, 1874, p. 52.
- 10 P.-G. Roy, **Inventaire des fiefs et seigneuries**, Beauceville (Québec), l'Éclaireur éditeur, 1928, p. 28.
- 11 Joseph Drapeau, cité dans Jacqueline St-Laurent, **Généalogie de la famille Lepage**, Montréal, 1964, p. 51.
- 12 Pierre-Georges Roy, **Recherches historiques**, Lévis, vol. 17, p. 354.